

## **ORGANISATION DE L'ACCUEIL ET DES TRANSMISSIONS**

- Organiser l'accueil et le départ des enfants de façon échelonnée afin que les parents ne se croisent pas : à planifier en amont par téléphone ou par mail avec les familles. Penser à vérifier régulièrement les numéros de téléphone des parents et leur rappeler de vous informer si celui-ci change.
- Un seul parent est autorisé à amener ou venir chercher l'enfant. Dans la mesure du possible, les adultes (le parent et l'assistant maternel) auront un masque lors de ces rencontres. Ne pas se serrer la main ou s'embrasser.
- Le parent peut envoyer un SMS à son arrivée afin que l'assistant(e) maternel(le) se prépare à le recevoir avec son masque et lui ouvre la porte.
- Il est préférable de recevoir les parents sur le pas de porte, voire à l'extérieur si vous avez un porche. Sinon il est possible de marquer au sol, dans l'entrée, une zone à ne pas dépasser. Les autres membres du domicile familial ne seront pas présents dans cette pièce à ce moment-là.
- Afin de limiter le temps de transmissions, celles-ci pourront être précédées ou prolongées par SMS ou téléphone si besoin.
- Respecter la distanciation sociale dans la mesure du possible.
- Si vous disposez de thermomètre type thermoflash : prise de température de l'enfant à l'arrivée. Si température supérieure à 38°C ou en cas de toux, l'enfant ne sera pas accueilli.
- Limiter l'apport de matériel venant de l'extérieur. Un kit de matériel propre à chaque enfant peut être prévu pour 2 ou 3 semaines (paquet de couches, tenues de rechange, chapeaux, crème solaire, produits hygiène..).

## **SURVEILLANCE DE L'ENFANT DURANT L'ACCUEIL**

Vous serez attentif(ve) à l'apparition éventuelle de symptômes pouvant faire suspecter le coronavirus.

Quelques signes évocateurs du Covid-19 :

- Température supérieure à 38°C
- Toux
- Autres signes respiratoires (une respiration rapide peut être un signe de gravité)
- Douleurs de type grippal
- Troubles digestifs
- Sensation de perte de goût et de l'odorat

Si un enfant présente un de ces signes :

- L'isoler des autres enfants accueillis
- Port du masque pour l'assistant(e) maternel(le)
- Prévenir les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant et de prennent contact avec leur médecin pour établir un diagnostic
- Informer le service spécialisé pour l'agrément
- Si le diagnostic posé est le coronavirus, l'enfant sera exclu jusqu'à sa guérison et 14 jours minimum

En matière de santé, il paraît judicieux d'effectuer un avenant au contrat afin que les parents s'engagent à :

- Vous prévenir si leur enfant, eux-mêmes ou un membre de leur famille présentent des symptômes liés au COVID-19.
- Ne pas vous confier leur enfant pendant les 14 jours suivant le diagnostic de coronavirus le concernant ou concernant un membre de sa famille.
- Venir chercher leur enfant au plus tôt s'il présente des signes liés au COVID-19 pendant son accueil.
- Ne pas vous confier l'enfant chez qui le diagnostic de coronavirus aura été posé, jusqu'à sa guérison complète et pendant 14 jours au minimum.

# HYGIENE DES MAINS

## I- LE LAVAGE DES MAINS

**C'est la mesure barrière LA PLUS IMPORTANTE.**

Lavage des mains très fréquent, pendant **30 à 40 secondes** (20 secondes savonnage, 20 secondes rinçage) avec du savon liquide : cf document en annexe sur le lavage des mains.

### Concernant l'assistant(e) maternel(le)

Eviter le port de montre, bracelets et bagues.

Se laver les mains :

- Avant l'arrivée des enfants
- Avant chaque geste propre
- Après chaque geste sale

### Concernant l'enfant

Lui laver les mains ou lui faire se laver les mains :

- A son arrivée et avant son départ de votre domicile ou de la MAM
- Avant et après le repas
- Avant et après la sieste
- Avant et après être allé aux toilettes
- S'il a toussé dans sa main ou s'il s'est mouché
- Entre 2 activités

Cependant, il est fortement déconseillé d'empêcher les petits de porter les mains à la bouche car ils sont en phase d'exploration orale nécessaire à leur développement.

## II- LE GEL HYDRO ALCOOLIQUE (GHA) OU SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE (SHA)

### **POUR L'ADULTE PAS POUR L'ENFANT**

Flacon posé dans un endroit non accessible aux enfants.

C'est une alternative quand il n'y a pas de point d'eau à proximité mais **la friction ne remplace pas le lavage au savon.**

Peut être utilisé par exemple avant de mettre ou d'enlever un masque.

Dans les locaux à étage, il peut être utile d'avoir un flacon à chaque niveau hors de portée des enfants, et bien sûr dans l'espace d'accueil des parents.

### III- LES GANTS

Hors contexte d'entretien des locaux où l'usage de gants ménagers est utile, les gants ne sont pas une mesure barrière obligatoire recommandée. Ils peuvent servir ponctuellement pour un change ou un mouchage puis jetés en poubelle fermée immédiatement après usage.

Attention : ils sont une **fausse sécurité s'ils sont mal utilisés** et peuvent avoir un effet inverse contaminant.

Il ne faut pas mettre de SHA/ GHA sur des gants.

## HYGIÈNE RESPIRATOIRE

Concernant le port de masques, le syndicat national des médecins de PMI préconise :

- d'imposer le port du masque lors des contacts entre parents et professionnels ainsi que le respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique, l'usage de Solution Hydro Alcoolique par les parents lors de l'arrivée dans le mode d'accueil et du départ de l'enfant ;
- de ne pas imposer aux professionnels le port du masque auprès des enfants durant toute la journée, sachant les effets potentiellement délétères sur le développement des bébés avant 18 mois/2 ans lorsqu'on les prive des expressions faciales des adultes. En effet cela peut faire barrage à une communication qui s'avère essentielle pour les jeunes enfants accueillis hors de leur famille.

**Le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.**

**Interdiction formelle de faire porter un masque à un enfant de moins de 6 ans.**

CONSEILS :

L'usage de masques tissu lavables réutilisables est recommandé :

- Lors de la présence du parent
- Pour un change
- Pour un nettoyage de nez ou moucher un enfant
- Pour donner un biberon

Le masque doit être lavé tous les jours à 60° pendant 30 minutes et si possible séché au sèche-linge, sinon il est repassé.

Lorsque le masque est posé dans le cours de la journée, la face externe ne doit pas être au contact de surface qu'il pourrait contaminer. Prévoir un emplacement ou de quoi l'accrocher.

En le remettant veiller à ce que les doigts ne touchent pas le côté externe.

Le masque doit couvrir nez et bouche. Il faut éviter de toucher le masque ou le visage. (Pour éviter de se toucher automatiquement le visage, il est conseillé de s'attacher les cheveux s'ils sont longs, de même les colliers et boucles d'oreille attirant les enfants sont déconseillés).

Se laver les mains avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé.

Des masques lavables grand public conviennent. Le conseil départemental ne fournit pas de masque.

Le site de l'AFNOR propose une mise en relation avec des petits producteurs (particuliers en général) de la région, qui s'engagent à réaliser des masques selon les normes de l'AFNOR. Voici le lien : <https://procontact.afnor.org/page-liste-masques-barrieres>

## **TENUE PROFESSIONNELLE ET ENTRETIEN DU LINGE**

Vous pouvez avoir une tenue de travail que vous gardez sur son temps d'accueil et que vous quittez au départ du dernier enfant.

Une tenue spécifique pour l'enfant au domicile ou à la MAM ? Pas obligatoire, nécessite l'accord des parents. Peut se concevoir dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Il faudra éviter les portes manteaux où les vêtements se touchent.

Les draps housse de lits et turbulettes individualisés sont lavés au minimum une fois par semaine et dès qu'ils sont tâchés (pas de linge usagé qui reste à terre).

En MAM, les lits doivent être écartés au maximum dans chaque chambre (les enfants ne doivent pas pouvoir se toucher de la main).

Penser à décontaminer l'ouverture de la machine à laver.

**SELON LA MATIÈRE TEXTILE, LAVER LE MAXIMUM DE LINGE À 60° PENDANT 30 MINUTES.**

## **REPAS**

Installer à table les enfants avec une certaine distance entre eux en veillant à ce qu'ils ne partagent pas leurs aliments. Si possible en MAM selon le nombre d'enfants, faire 2 tablées ou faire 2 services.

Si un enfant doit être aidé pour son repas, se mettre sur le côté et pas en face à face.

En MAM et si possible à domicile, les enfants ont leur assiette et verre ou gobelet individualisés.

Laver la vaisselle en lave-vaisselle sinon eau très chaude avec lavage long et soigneux.

Après chaque repas, laver à l'eau et au détergent les tables, chaises hautes et chaises basses, il est possible d'utiliser ensuite un produit désinfectant autorisé pour l'usage alimentaire.

## ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MOBILIER

- Nettoyer tous les jours les sols et surfaces avec les produits ménagers usuels.
- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilette et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche .
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnement.
- Aérer régulièrement les locaux pendant 10 minutes au moins avant l'arrivée des enfants, à leur départ et dans la journée dès que possible. Par exemple, aérer la salle d'activité pendant la sieste, pendant les activités extérieures dans la cour ou le jardin...
- Penser à décontaminer :
  - o Les rampes d'escalier où l'enfant se tient
  - o les poignées de porte
  - o Les barrières
  - o Les interrupteurs
  - o Les baies vitrées à hauteur d'enfant

Ce travail d'entretien répété ne doit pas faire oublier de bien ranger les produits d'entretien hors de portée des enfants.

**Au quotidien le temps d'entretien des locaux va être plus important. Cette augmentation de votre charge de travail doit être prise en compte. Il conviendra de réfléchir à une nouvelle organisation permettant d'être suffisamment disponible pour maintenir une bonne qualité de l'accueil.**



# ORGANISATION DES ACTIVITÉS

**Jouer sans rien n'est pas possible.**

**L'objectif est de limiter dans la mesure du possible les regroupements et contacts entre enfants de familles différentes. Les empêcher de façon stricte est impossible.**

## Entretien des jouets

Les jeux et leurs contenants peuvent être lavés au lave-vaisselle ou lave-linge selon leur taille ou dans un bac à douche (profiter du temps de sieste). Pas de produit décontaminant spécifique, mais préférer les détergents compatibles pour le nettoyage des jeux selon les recommandations du fabricant, qui ne seront d'aucune toxicité pour les enfants s'ils portent les objets à la bouche.

## Activités extérieures

Privilégier les jeux d'extérieur dès que la météo le permet. Les promenades en poussette dans les espaces autorisés sont possibles, avec une serviette mise dans la poussette si son support n'est pas lavable.

Les promenades entraînant un contact avec d'autres personnes ou du mobilier extérieur, comme aller acheter le pain, utiliser les jeux à disposition dans les parcs publics... ne sont plus possibles.

## Activités à l'intérieur

Le lavage des mains des enfants peut être organisé de manière ludique, sous forme de jeux d'eau, mais toujours de manière individuelle.

Supprimer tous les jouets non lavables (comme les puzzles en carton, livres papier qui sont mordillés).

Constituer pour chaque jour des bacs de jeux et jouets en nombre réduit et les changer chaque jour, ce qui permet le lavage et maintient l'intérêt des enfants.

En MAM, les assistant(e)s maternel(le)s peuvent se répartir par groupes bien distincts de 3 ou 4 enfants (d'où la nécessité de repenser l'organisation d'une journée).

Certaines activités sont à privilégier car elles permettent de laisser de l'espace entre enfants : comptines, lectures et jeux de marionnettes où les enfants peuvent être assis à distance les uns des autres, jeux de cache-cache, parcours.

Conserver des jeux de création (peinture, dessin, coloriage) mais afin d'éviter le partage de crayons et autres petits matériels que l'enfant peut porter à la bouche, prévoir un sac de matériel pour chaque enfant.

## **ADAPTATION NOUVEAUX ACCUEILS**

Visite du logement : un seul parent hors présence des autres enfants et de votre famille avec port de masque pour ces 2 adultes.

Si le parent est d'accord, seule la pièce principale d'accueil est visitée, des photos des autres lieux peuvent être envoyées. La visite complète sera effectuée quand cela sera plus facile. Par contre si le parent souhaite voir toutes les pièces d'accueil, cela reste son droit et fait partie des obligations professionnelles. La date sera fixée au moment le plus propice.

Contrat de travail : échanger au maximum par téléphone pour ne pas passer trop de temps en proximité lors de la signature, qui s'effectuera en respectant une distance de sécurité de 1 mètre minimum entre les personnes, sans partage de stylo.

Bien envisager et noter dans le contrat les critères rendant l'accueil impossible pour raisons sanitaires (voir fiche surveillance de l'enfant durant l'accueil).

Le temps d'adaptation est souhaitable mais à réadapter au contexte actuel.